

Décision

Générale

colonial

Décision n° 233 déléguant un fonctionnaire pour représenter l'Administration locale au Conseil de Curatelle en 1911.

n° 233

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 décembre 1911

Numéro JO
n° 170 du 01/01/1911

Date du numéro
1 janvier 1911

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

Vules arrêtés des 18 septembre 1884; rendu applicable à la colonie par décret du 1884

Vul'article 44 du décret du 27 janvier 1855 sur l'Administration des successions vacantes aux Colonies promulgué dans la Colonie le 10 septembre 1900, ensemble le décret du 14 mars 1890;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Séré, Administrateur adjoint de 3^e classe des colonies est délégué pour représenter l'Administration locale au sein du Conseil de Curatelle de la Côte Française des Somalis pendant l'année judiciaire 1910-1911. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : P. PASCAL, Parle Gouverneur, Le Secrétaire Général. CASTAING.